

Accessibilité aux cours d'eau

Le conseil municipal de Brossard réitère son engagement et fait pression sur les instances fédérales

Brossard, le 16 juin 2021 – Dans le cadre de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard qui s'est tenue hier soir, les élus ont adopté une résolution visant à réitérer leur engagement aux fins d'acquisition des terrains qui constituent le parc Léon-Gravel et à demander aux instances fédérales d'accélérer le processus de cession de ces terrains. Cette résolution s'inscrit dans une orientation prioritaire du conseil municipal en matière de développement durable qui vise à offrir une plus grande accessibilité aux cours d'eau.

« L'accès à nos cours d'eau demeure limité à certains endroits et il est prioritaire pour le conseil d'offrir une plus grande accessibilité pour nos citoyennes et citoyens afin qu'ils puissent se les réapproprier et en profiter pleinement », a souligné la mairesse, Doreen Assaad.

Passer du rêve à la réalité

Bordée par le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Jacques et traversée par le ruisseau Daigneault, la ville de Brossard possède un fort potentiel de mise en valeur et d'accessibilité aux cours d'eau. D'ailleurs, plusieurs sites présentent des percées visuelles impressionnantes, des habitats riches en biodiversité, en plus d'offrir un potentiel intéressant en matière d'activités récrétouristiques.

« Pour le conseil municipal, il est urgent de se réapproprier ces terrains afin d'amorcer le plus rapidement possible des projets de mise en valeur de nos berges, de protection de la biodiversité et de développement d'activités récrétouristiques. Par exemple, on pourrait aménager des quais, des accès cyclables additionnels en bordure de l'eau, offrir des sites de pêche ou encore des embarcations telles que canots et kayaks. Bref, tout est possible dès que nous reprendrons nos droits de propriété, et ce, au bénéfice de tous les Brossardois », ajoute Mme Assaad.

L'emplacement stratégique du parc Léon-Gravel

Le parc Léon-Gravel est l'un des parcs riverains au fleuve Saint-Laurent d'importance sur le territoire de Brossard et représente un emplacement stratégique et primordial en ce sens.

La Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent, un organisme relevant du gouvernement fédéral, est actuellement propriétaire des terrains constituant le parc. L'acquisition des terrains permettrait ainsi à la Ville d'effectuer des investissements à long terme à des fins d'aménagement et de mise en valeur du parc.

« La Ville a réalisé depuis 2016 de nombreuses démarches, et ce, tant au niveau des instances politiques qu'administratives. Bien que la Corporation ait confirmé en 2017 que les terrains pourront être éventuellement cédés à la Ville, le processus annoncé, d'une durée d'environ 3-5 ans, progresse très lentement. Trop lentement », a conclu la mairesse.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311